



# Livret d'accueil

Bienvenue au sein du CTS de votre département !



Conseils Territoriaux de Santé

# Sommaire

<b>Qu'est-ce qu'un CTS ?</b>	<b>4</b>
<b>Quelles sont les missions du CTS ?</b>	<b>5</b>
<b>Qui compose le CTS ?</b>	<b>6</b>
<b>Comment s'organise le CTS ?</b>	<b>7</b>
<b>Être membre du CTS</b>	<b>8</b>
<b>Informations pratiques</b>	<b>8</b>
<b>Contacts utiles</b>	<b>9</b>
<b>Glossaire</b>	<b>10</b>



**Conseils  
Territoriaux  
de Santé  
Occitanie**

## **Mot de bienvenue**

Chère et cher membre,

Nous vous accueillons avec grand plaisir au sein du Conseil Territorial de Santé. Vous représentez une part de nos concitoyens dans cette instance de démocratie en santé de votre département.

Votre engagement bénévole incarne une étape essentielle dans notre effort commun pour améliorer notre système de santé et donner une place centrale à la participation de toutes les composantes du monde sanitaire et médico-social.

En tant que membre, vous jouez un rôle déterminant dans la construction de politiques de santé et d'autonomie qui influencent directement la vie des Occitans. Dans une région vaste et marquée par une grande diversité, le CTS veille à ce que les besoins, attentes et propositions de chaque territoire soient entendus et intégrés, afin de construire ensemble des réponses adaptées à la réalité de tous les habitants d'Occitanie.

Votre contribution, précieuse et essentielle, permettra de bâtir un système de santé plus juste, plus humain et plus inclusif. Nous vous remercions sincèrement pour votre dévouement et pour votre volonté de prendre part à cette mission qui nous concerne tous.

En vous remerciant pour votre engagement,

**La présidence du CTS et la Direction Départementale de l'ARS.**

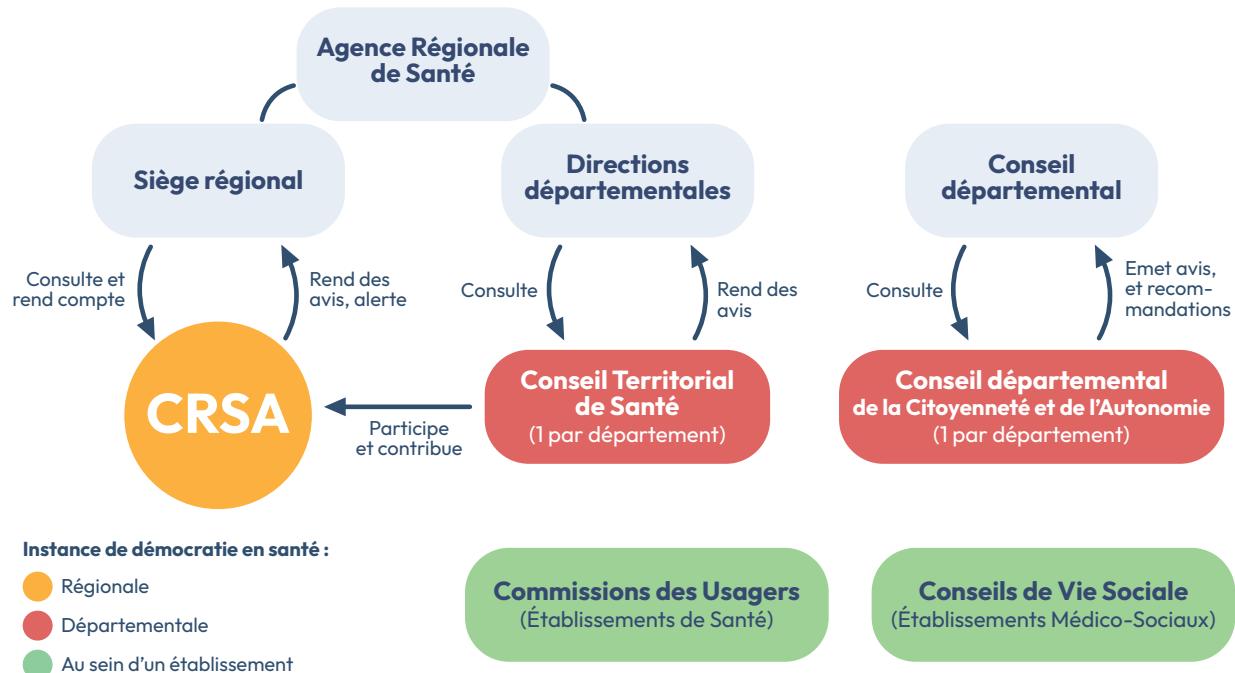
# Qu'est-ce qu'un CTS ?

Le CTS est une instance de concertation départementale placée auprès de la direction départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La **démocratie en santé**, c'est l'ensemble des dispositifs, pratiques et principes qui permettent aux usagers du système de santé, aux professionnels, aux élus et aux associations de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de santé publique.

Elle s'incarne notamment au travers des instances de démocratie en santé, dont le CTS :

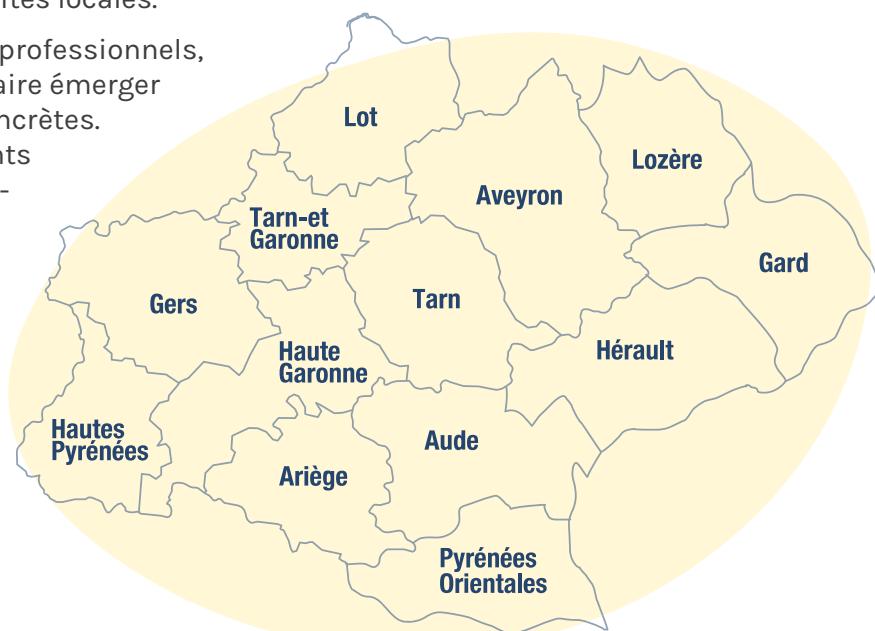
**Carte de la démocratie en santé en Occitanie**



Ancrés au cœur des dynamiques locales, les **Conseils Territoriaux de Santé (CTS)** jouent un rôle central dans l'amélioration de l'accès à la santé pour toutes et tous en Occitanie. Ces instances participatives, mises en place en 2016, rassemblent les acteurs de la santé, du médico-social et du social autour d'une ambition commune : construire des parcours de santé plus accessibles, lisibles et adaptés aux réalités locales.

Les CTS favorisent le dialogue entre les professionnels, les institutions et les usagers, afin de faire émerger une vision partagée et des solutions concrètes.

En renforçant les liens entre les différents intervenants, ils contribuent à une meilleure coordination des actions et à une réponse plus cohérente aux besoins de santé du territoire.



## Quelles sont les missions du CTS ?

En tant qu'instance de concertation départementale, le CTS est légitime à intervenir sur les sujets qui rentrent dans le champ de compétences de l'ARS. L'ARS consulte et rend compte aux CTS sur la mise en œuvre de ses missions, qui sont :

- ⊕ L'organisation de l'offre de soins
- ⊕ La prévention et promotion de la santé
- ⊕ La gestion des crises sanitaires
- ⊕ La veille et sécurité sanitaire
- ⊕ L'accompagnement des établissements et services de santé

### Le CTS :

#### ➤ Délibère et produit des avis et des recommandations

La CTS rend des avis publics, suite à la consultation de l'ARS, notamment sur le Projet Régional de Santé ou encore le zonage des professionnels de santé.

Ces avis sont systématiquement transmis à l'ARS et à la CRSA, et aux acteurs pertinents en fonction des besoins (ministère de la Santé, parlementaires...). L'ARS présente en bureau une synthèse des suites données à ces avis.

#### ➤ Peut s'autosaisir et produire des avis ou recommandations sur les sujets de son choix

#### ➤ Est à l'interface entre les citoyens et les politiques publiques : elle organise des débats publics et peut être alertée par des citoyens ou des acteurs de terrain

Le CTS peut être saisie, par exemple, sur des sujets de respect des droits des usagers du

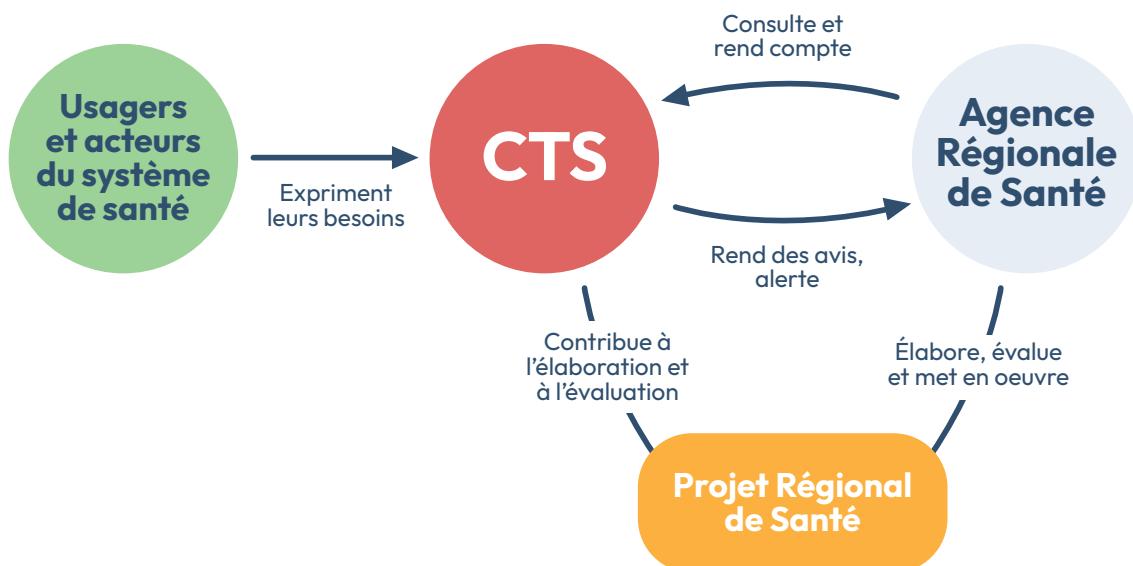
système de santé, de santé publique, de qualité de soins, de parcours de soins, de déserts médicaux, d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap...

Le CTS propose alors une analyse de la problématique en question, s'assure de son traitement par l'ARS, et en fait le suivi en bureau et/ou en assemblée plénière.

#### ➤ Participe à l'évaluation des conditions de respect des droits des usagers, et de la qualité des prises en charge et des accompagnements

#### ➤ Participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé et du schéma territorial de santé

#### ➤ Veille à la conservation de la spécificité des dispositifs et démarches locales, fondés sur la participation des habitants



## Focus : qu'est-ce-que le PRS ?

Le Projet Régional de Santé est la feuille de route qui définit les priorités de santé à l'échelle de la région pour 5 ans. Il est élaboré en concertation avec les acteurs de la région. Retrouvez ici l'avis émis par la CRSA, en lien avec les 13 CTS, sur le PRS. La CRSA et les CTS sont aussi consultés pour prendre part à l'évaluation du PRS.

### III.

## Qui compose le CTS ?

Le CTS plénier est composé de 50 membres titulaires. Ils :

- ➔ Sont désignés pour une **durée de 5 ans** renouvelable une fois,
- ➔ Participent à titre **bénévole**,
- ➔ Disposent chacun d'**une voix** délibérative,
- ➔ Sont répartis en **5 collèges** :



## Comment s'organise le CTS ?

Les membres du CTS se réunissent plusieurs fois par an. Ils peuvent aussi se réunir au sein d'un bureau, d'une **commission spécialisée santé mentale** et d'une **formation spécifique organisant l'expression des usagers**, qui sont composées de représentants de chaque collège élus lors de la constitution du CTS.



### L'assemblée plénière

- Réunit l'ensemble des membres du CTS.
- Fixe le règlement intérieur.
- Rend des avis sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du PRS ; sur le respect des droits des usagers ; sur les projets de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale, la santé mentale...

### Le bureau

- Le président du CTS assure la présidence du bureau.
- En dehors des séances plénierées, le bureau exerce l'ensemble des attributions dévolues au CTS.

### La Commission Spécialisée en Santé Mentale

- Instance de réflexion, d'échange et de propositions sur le Projet territorial de santé mentale, le PTSM.
- La Commission Spécialisée en Santé Mentale travaille sur le diagnostic territorial partagé et les fiches d'actions du PTSM.

### La formation spécifique organisant l'expression des usagers

- "Entre le vécu de terrain et les politiques de santé" organise l'expression des usagers en y intégrant la participation des personnes en situation de précarité et de pauvreté.
- Elle permet de travailler sur l'adaptation de l'offre de soins en fonction des besoins réels des usagers et élargit la solidarité ainsi que l'accompagnement des usagers dans leur parcours de soins.

## Être membre du CTS

### Comment se traduit l'engagement d'un membre du CTS ?

#### Participation aux réunions et aux débats

L'assemblée plénière du CTS se réunit entre **3 et 10 fois par an** selon les départements, en présentiel la plupart du temps. L'invitation et l'ordre du jour sont envoyés par mail aux membres en amont. Il est précisé si un vote sera requis sur un ou plusieurs sujets, et des documents peuvent vous être envoyés en amont pour en prendre connaissance avant le vote.

#### Vous souhaitez participer à un groupe de travail ?

Pour intégrer l'une des commissions du Conseil Territorial de Santé (CTS), il convient d'adresser votre candidature au secrétariat du CTS par courrier électronique, à l'adresse indiquée en fin de ce livret. Votre demande sera ensuite transmise au président du CTS ainsi qu'à la direction départementale de l'Agence Régionale de Santé pour examen.

Dans le cas où plusieurs candidatures seraient déposées pour un même siège des élections pourront être organisées afin de désigner le ou la représentant(e) retenu(e).

#### Vous souhaitez proposer un sujet ?

Si vous souhaitez mettre à l'ordre du jour du CTS une problématique en particulier, vous pouvez transmettre l'information au président et au référent ARS (voir rubrique **Contacts utiles**).

## Informations pratiques

### Que faire en cas d'absence ?

Lorsqu'un membre titulaire est empêché d'assister à une réunion, il en informe le secrétariat dédié en réponse au mail d'invitation. Le titulaire se charge de prendre contact avec son suppléant afin de vérifier la possibilité de lui donner mandat et en informe le secrétariat.

Si ni le titulaire ni le suppléant ne peuvent être présents, il est possible de donner un mandat à un autre membre, en l'informant par mail et en mettant le secrétariat de l'ARS en copie. Le contact du titulaire / suppléant est transmis par le secrétariat de l'ARS en début de mandat.

### Comment se faire rembourser des frais de déplacement ?

Les membres du CTS exercent leur mandat à titre bénévole. Les frais de déplacement induits par les réunions des formations ou groupes de travail (transport, repas, nuit) peuvent néanmoins être remboursés aux membres titulaires ou en leur absence au suppléant assurant la participation.

Pour cela, vous pouvez adresser au secrétariat du CTS l'état de frais en annexe 3 du règlement intérieur, dûment rempli et documenté.

### Où retrouver les documents utiles ?

Résana est la plateforme collaborative utilisée par certains CTS. Voici comment l'utiliser :

**Connexion :** Pour votre première connexion, vous avez reçu une invitation par e-mail vous permettant d'accéder à votre espace Résana.

**Fonctionnalités :** Résana permet le partage de documents, notamment les ordres du jour, les supports et les comptes-rendus des réunions.

**Support technique :** Si vous rencontrez des problèmes techniques avec la plateforme, n'hésitez pas à contacter [ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-duajiq-crsa@ars.sante.fr).



## VII. Contacts utiles



**Yves PAUBERT**

Président du CTS Ariège  
[ars-oc-dd09-cts09@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd09-cts09@ars.sante.fr)



**Philippe GREFFIER**

Président du CTS Aude  
[ars-oc-dd11-territoire@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd11-territoire@ars.sante.fr)



**Alain VIEILLECAZES**

Président du CTS Aveyron  
[ars-oc-dd12-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd12-direction@ars.sante.fr)



**Philippe SERAYET**

Président du CTS Gard  
[ars-oc-dd30-democratie-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd30-democratie-sanitaire@ars.sante.fr)



**Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE**

Présidente du CTS Haute-Garonne  
[ars-oc-dd31-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd31-direction@ars.sante.fr)



**Bernard LANGE**

Président du CTS Gers  
[ars-oc-dd32-democratie-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd32-democratie-sanitaire@ars.sante.fr)



**Jean-Marc LARUELLE**

Président du CTS Hérault  
[ars-oc-dd34-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd34-direction@ars.sante.fr)



**Maryse MAURY**

Présidente du CTS Lot  
[ars-oc-dd46-urit@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd46-urit@ars.sante.fr)



**Patricia BREMOND**

Présidente du CTS Lozère  
[ars-oc-dd48-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd48-direction@ars.sante.fr)



**Joëlle ABADIE**

Présidente du CTS Hautes-Pyrénées  
[ars-oc-dd65-democratie-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd65-democratie-sanitaire@ars.sante.fr)



**Yves BARBE**

Président du CTS Pyrénées-Orientales  
[ars-oc-dd66-territoire@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd66-territoire@ars.sante.fr)



**Thomas LEMETTRE**

Président du CTS Tarn  
[ars-oc-dd81-animation-territoriale@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd81-animation-territoriale@ars.sante.fr)



**Pierre GAUTHIER**

Président du CTS Tarn-et-Garonne  
[ars-oc-dd82-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd82-direction@ars.sante.fr)

**Retrouvez ici l'organigramme de l'Agence Régionale de Santé.**

Pour vous accompagner dans votre participation au CTS, voici quelques définitions et acronymes régulièrement utilisés au sein des instances de démocratie en santé :

## Thématiques sur lesquelles le CTS est consulté :

**PRS** : Projet Régional de Santé.

> [En savoir plus](#)

**STS** (Schémas Territoriaux de Santé) : pour prendre en compte les spécificités des besoins dans chaque territoire de notre région, le socle commun de ce schéma régional de santé est enrichi pour la première fois de 13 schémas territoriaux de santé.

> [En savoir plus](#)

## Organisation du système de santé :

**GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire – regroupement de différentes structures hospitalières permettant de mettre en réseau les établissements publics et de hiérarchiser les parcours hospitaliers. Il en existe 14 en Occitanie.

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Regroupe et met en réseau les professionnels de santé libéraux d'un même territoire autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

**PTSM** (Projet Territorial de Santé Mentale) : a pour objectif de concevoir collectivement la politique territoriale de santé mentale, autour des thématiques définies dans le décret de juillet 2017.

**MSP** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

**CLS** (Contrat Local de Santé) : contrat signé par l'ARS et une collectivité territoriale pour

**PRSE** : Projet Régional Santé Environnement.

> [En savoir plus](#)

**PRAPS** : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

> [En savoir plus](#)

**FIR** (fonds d'intervention régional) : permet à l'ARS de financer des actions et des expérimentations.

> [En savoir plus](#)

**Zonage** des professionnels de santé libéraux : démarche qui a pour objectif de déterminer des zones "sous-denses" pour rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire via une régulation, une aide au maintien et/ou une aide à l'installation de la profession considérée. La CRSA est consultée pour les zonages concernant les médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes et les pharmacies.

mettre en oeuvre un projet local de santé publique sur 5 ans afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. On compte 55 CLS signés en Occitanie et 3 en projet.

> [En savoir plus](#)

**CLSM** : L'objectif du CLSM est de définir et de mettre en oeuvre des politiques locales et des actions pour améliorer la prévention et le parcours de soin et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

> [En savoir plus](#)

**SAS** : Service d'Accès aux Soins.

> [En savoir plus](#)

**URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé. Ex : médecins, pharmaciens, kiné, sage femmes... - professions libérales.

## Organisation du système médico-social :

**ESSMS** (établissements et services médico-sociaux) : structures qui accueillent et / ou accompagnent des personnes

âgées ou en situation de handicap.

Exemples d'établissements : EHPAD, FAM (foyer d'accueil médicalisé), MAS (maison d'accueil spécialisée)...

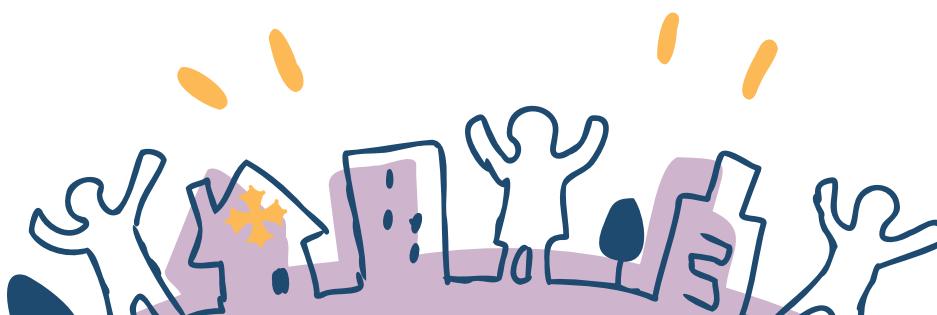
Exemples de services : SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile), SSIAD (service de soins infirmiers à domicile). Une réforme est en cours pour réunir ces deux services en créant des services à domicile (SAD).

> [En savoir plus](#)

**PRIAC** : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. Il définit les priorités de financement des créations, extensions et transformations de places en ESMS.

**DAC** : Dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes.

> [En savoir plus](#)





Nous espérons que ce livret vous aidera à naviguer efficacement dans vos nouvelles responsabilités.  
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou besoin d'assistance supplémentaire.

Bienvenue encore une fois, et merci pour votre engagement précieux !



Conseils  
Territoriaux  
de Santé  
Occitanie



[www.crsa-occitanie.fr](http://www.crsa-occitanie.fr)

